



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ORTHORISQ

DU 11 NOVEMBRE 2019 à PARIS

Le Chesnay, le 19 novembre 2019

Les adhérents de l'association ORTHORISQ ont été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 11 novembre 2019 afin de valider la gestion et les comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 de l'Organisme-Agréé Orthorisq selon les règles spécifiées dans ses statuts (article 11-13). A cette convocation étaient joints le rapport moral du Secrétaire Général et le rapport de gestion du Trésorier. Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes de l'association (Cabinet KPMG) ainsi que le rapport spécial du Commissaire aux Comptes (portant sur les conventions) ont été rendues accessibles à tous les adhérents sur le site internet de l'association. Les éventuelles questions devaient être posées par écrit.

A- Déroulement de l'assemblée générale Ordinaire : de 16h50 à 17h50

16h50 : Le Mot du Président : Christian DELAUNAY

16h55 : Rapport Moral : Philippe BOISRENOULT

17h05 : Rapport de Gestion du Trésorier et lecture du rapport sur les comptes annuels et le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2019

Bernard LLAGONNE (Mme PASTOUREAU, Mr SOUBRA)

17h25 : Gestion d'Orthorisq: Erich BENFRECH et France WELBY

17h40 : Point sur la commission des assurances

17h50 : Discussion et Vote

Ces communications sont accessibles sur le site de l'association (www.orthorisq.fr)

Une consultation par vote électronique a été organisée sur les différentes résolutions du **30 octobre 2019 au 15 novembre 2019** inclus. Chaque adhérent, à jour de cotisation, a reçu un courriel nominatif contenant un lien unique pour réaliser son vote.

Ce jour, le 19 novembre 2019, le résultat de ce vote électronique a été analysé, dans les locaux de l'association. Le Président constate 721 votes ont été validés, et donc que le quorum est atteint (pour l'AGO : ¼ des membres de l'Association ayant voix délibérative).

L'assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité simples des membres votants, conformément à l'article 13 des statuts de l'Association.

B- Résultat des résolutions soumises à vote pour l'Assemblée Générale Ordinaire :

Conformément aux statuts de l'association, le vote issu de cette consultation a pu être validé après respect du quorum. Sept-cent vingt et un (721) adhérents se sont exprimés sur 1520 adhérents à jour de cotisation soit un quorum à 380 adhérents.

- 1) Résolution 1 : Approbation par l'Assemblée Générale du rapport moral concernant l'exercice clos le 30 juin 2019.
(Pour : 645 voix (89,5%) Contre : 12 voix (1,7%) Abstention : 64 voix (8,9%))
- 2) Résolution 2 : Approbation par l'assemblée générale du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019 sur les comptes annuels qui présente un déficit de 57989 euros.
(Pour : 596 voix (82,9%) Contre : 14 voix (1,9%) Abstention : 109 voix (15,1%))
- 3) Résolution 3 : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du déficit de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 57989 euros en report à nouveau. **Résolution approuvée à la majorité.**
(Pour : 580 voix (80,4%) Contre : 16 voix (2,2 %) Abstention : 125 voix (17,3%))
- 4) Résolution 4 : Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les conventions mentionnées dans ce rapport. **Résolution approuvée à la majorité.**
(Pour : 614 voix (85,2%) Contre : 6 voix (0,6%) Abstention : 101 voix (14%))
- 5) Résolution 5 : L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales de publicité. **Résolution approuvée à la majorité.**
(Pour : 634 voix (87,9%) Contre : 13 voix (1,8%) Abstention : 74 voix (10,3%))

Le détail du vote des différentes résolutions est également consultable sur le site internet de l'association (www.orthorisq.fr).

Le vote des résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pris fin le 15 novembre 2019 à minuit. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



Christian DELAUNAY
Président



Philippe BOISRENOULT
Secrétaire Général